

# AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE

Service d'animation interministérielle des politiques publiques  
Bureau de l'environnement

Une enquête publique est ouverte du jeudi 9 juin 2022 à 9 h au vendredi 8 juillet 2022 à 12 h 30 sur la commune de Charnizay relativement à la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION EOLIENNE DE GROS CHILLOU** en vue de la création d'un parc éolien composé de sept aérogénérateurs et de trois postes de livraison aux lieux-dits « Le Gros Chillou », « Pièce de la Beauce », « Le Bout des Chaumes », « Les Cressons », « La Raffinière » et « Le Marchais au Loup » à Charnizay (parcelles ZD 2, ZE 1, ZH 5, ZH 8, ZH 10, ZH 16, ZH 17 et ZK 22).

La commission d'enquête, désignée par le président du tribunal administratif d'Orléans, est présidée par M. Christian MOHEN, directeur hygiène, sécurité et environnement en retraite. Sont membres titulaires M. Jean-Pierre VIROULAUD, secrétaire général de la direction départementale des territoires en retraite, et M. Roger PICHOT, responsable d'un centre autoroutier en retraite.

Les informations relatives à l'enquête publique sont consultables sur le site internet de la préfecture d'Indre-et-Loire : <http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>.

Le dossier d'enquête est déposé en mairie de Charnizay en support papier et sur un poste informatique. Il est tenu à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête aux horaires habituels, excepté fermeture exceptionnelle, les jeudis, vendredis et samedis de 9 h à 12 h 30.

Il est également consultable sur le site <http://projet-eolien-charnizay.enquetepublique.net>.

Un registre papier est ouvert en mairie de Charnizay pour que le public y présente ses observations et propositions.

Celles-ci peuvent également être formulées par courrier postal adressé en mairie de Charnizay à l'attention du président de la commission d'enquête, en complétant le formulaire sur le site <http://projet-eolien-charnizay.enquetepublique.net> ou par courriel à l'adresse dédiée [projet-eolien-charnizay@enquetepublique.net](mailto:projet-eolien-charnizay@enquetepublique.net).

Les membres de la commission se tiendront à la disposition du public en salle des fêtes de Charnizay,

2 rue du Maquis d'Epernon :

- le jeudi 9 juin 2022, de 9 h à 12 h ;
- le samedi 18 juin 2022, de 9 h 30 à 12 h 30 ;
- le jeudi 30 juin 2022, de 9 h à 12 h
- et le vendredi 8 juillet 2022, de 9 h 30 à 12 h 30.



A l'issue de la procédure, la préfète d'Indre-et-Loire sera amenée à prendre un arrêté préfectoral d'autorisation ou, le cas échéant, un arrêté de rejet, pour la demande d'autorisation environnementale présentée par la SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION EOLIENNE DE GROS CHILLOU.

Toute personne pourra, après l'enquête publique, prendre connaissance, dès réception, en préfecture d'Indre-et-Loire, en mairie de Charnizay et sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La personne responsable du dossier faisant l'objet de la présente enquête publique est M. Antoine FARRANDO (téléphone : 06 09 66 45 20 - courriel : [farrando@eolec.fr](mailto:farrando@eolec.fr)).

Selon les dispositions de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente.

**Compte tenu de l'épidémie de covid-19, cette enquête publique se fera dans le respect des gestes barrières et des mesures de distanciation physique définis en annexe de l'arrêté d'ouverture d'enquête.**